



UNSA Défense  
AIA Clermont-Ferrand  
161 avenue du Brézet  
63028 Clermont-Fd Cedex 2  
Tél : 04 73 42 56 92  
unsa.aiacf@gmail.com

# LE FIL D'ARIANE

## • L'EDITO

L'information des adhérents du syndicat UNSA Défense

# Ultracrépidarisme

## Ils sont partout... cherchez bien...

Bon déjà, les amateurs de Scrabble sont exemptés de retenir le mot... sauf à tricher en jouant sur deux plateaux en même temps. Exceptés ceux-ci, quand bien même le mot vous aurait échappé, ou plus simplement que vous l'ignoriez jusqu'à ce jour... le Fil d'Ariane, toujours prêt à éclairer vos connaissances même les plus futiles, est persuadé que vous saurez reconnaître dans ce barbarisme de vocabulaire, celle ou celui que vous fréquentez au quotidien, au boulot, à la machine à café, au repas de famille, en réunion, souvent au bar... Ils sont partout les ultracrépidaristes, partout. Il vous arrivera parfois de les nommer plus simplement les toutologues... Les deux sont des individus qui ne comprennent rien et ne se gênent pas pour donner leur avis sur tout et vous entendrez des conversations savantes, toujours étonnantes, entre personnes qui n'ont absolument aucun savoir reconnu dans le domaine spécifique sur lequel ils donnent leur avis avec une assurance déconcertante. **Mais une connerie... même assénée avec conviction... reste une connerie.**

### Je sais tout sur tout !

L'ultracrépidariste ou ultracrépidarien dispose d'une capacité et d'un comportement lui autorisant à donner son avis sur tous les sujets, absolument tous, quand bien même il ne dispose d'aucune connaissance ou compétence particulière avérée. C'est même cette ignorance qui le pousse à toujours faire valoir son avis d'expert. C'est bon, vous voyez maintenant plus clair dans votre entourage ? Ce type ou cette madame 'Je sais tout' donne son avis sur tout, son opinion et son analyse à l'emporte-pièce sur tout... alors qu'il ou qu'elle n'y connaît rien. C'est même souvent, vous allez maintenant le remarquer, le fait d'en connaître le moins sur un sujet qui les autorise à donner doctement leur avis. Ce sont les experts en tout. **Evidemment, celles et ceux qui fréquentent les chaînes d'info en continu ont une longueur d'avance puisque les plateaux télé en sont envahis.** Certains feront des crises d'ultracrépidarisme... analyse courte et lapidaire, avides 'd'infobésité', ils se contentent de survoler de très haut les infos et les sujets complexes, ne possèdent aucune analyse, aucune profondeur et sont victimes en fait de la perte de l'esprit critique. **Tout y passe... la philosophie, la politique, le climat, la météo, la culture, le féminisme pour les plus hypocrites, le sport ou les placements financiers... bien sûr ils sont des pointures en virologie et des stratèges en contamination et vaccination.**

**La pandémie de la COVID19 a fortement accéléré le phénomène.** Combien de fois avons-nous entendu : « **Je ne suis pas médecin mais...** » suivi d'une série d'injonctions, d'avis divers et variés sur la situation sanitaire, à faire pâler tous les épidémiologistes et autres infectiologues qualifiés. Parait même que depuis le début de cette crise sanitaire, en composant le 15 et croyant avoir le SAMU au bout du fil, vous tombez directement au standard de BFMTV... pour avoir l'avis d'un ultracrépidarien avant celui d'un médecin. Vous avez maintenant compris le principe. Moins les ultracrépidaristes en savent, plus ils croient en savoir.

Attention toutefois à ne pas, non plus, tomber dans le piège des vrais experts qui confisquent le droit d'expression à tous les autres et sont à leur façon les véritables ultracrépidiariens et peuvent même réussir à occuper des postes de pouvoir, par un phénomène d'auto-évaluation sur des sujets pour lesquels ils n'ont absolument pas les compétences suffisantes. Mais si, observez bien, et vous allez constater par vous-même qu'ils sont en fait très nombreux et dans tous les domaines de la société. Certains ont même poussé l'exercice en art de parler de ce qu'ils connaissent le moins, et le néophyte peut se laisser bernier facilement. N'oubliez pas que la vie est une expérience d'amateurs, l'arbitraire de ceux qui prétendent être en droit de décider pour les autres, leur manière de vivre avec leur conception étriquée des choses est une confiscation du droit à la parole de tous. **Vous voilà prévenus alors faites attention.**

Amitiés, Laurent Tintignac

*L'important n'est pas de convaincre, mais donner à réfléchir.*

N°170 – Mai 2021

## • AU SOMMAIRE

- Ras le bol des discriminations
- SIAé - CTS
- Chefs d'équipe de la Défense
- Jour de carence

- Point d'indice catégories C
- Protection Sociale Complémentaire
- Printemps des poètes
- Merci de votre patience pour le Fil

# Ras le bol des discriminations



Lesbiennes, Gays, Bisexuels, Transgenres... autrement dit, ces femmes et ces hommes que la société française décide de positionner dans une communauté distincte des autres, à part. En quelque sorte, le stade ultime de la discrimination institutionnalisée dans un pays qui se targue d'être parmi les sociétés les plus évoluées du monde en matière d'acceptation des différences et patrie des droits de l'Homme de surcroit.

**Parait même que désormais, il faut rajouter LGBTQI... Q pour Queers et I pour Intersexe... ou peut-être pour les moins tolérants de nos con/citoyens, un moyen mnémotechnique pour retenir que ce n'est le signe d'un QI très élevé que de discriminer les êtres humains selon leur orientation sexuelle.**

Ras-le-bol, oui ras-le-bol, de ces leçons de tolérance sur l'acceptation des différences. Pour l'UNSA, la question n'est pas dans l'acceptation ou pas mais bien dans l'admission, simplement, du droit de chacune et de chacun de disposer de son corps et de ses choix de vie. Et si on disait simplement... les gens... comme on dit pour les autres... tous les autres. Les gens c'est bien aussi non ?



L'UNSA a mis au cœur de son action la lutte contre toutes les formes de discriminations. **Cependant, la prise de conscience des violences que peuvent vivre des personnes LGBTQI doit donner lieu à un plan de soutien plus large, y compris au sortir de la crise sanitaire.**

L'UNSA rappelle par la même occasion que le mois des fiertés se tient habituellement chaque année en juin, et permet, grâce au déroulement de nombreuses marches des fiertés dans le pays de médiatiser des sujets touchant à la haine anti-LGBTQI et aux politiques de lutte contre ces discriminations.

L'UNSA prendra évidemment acte du maintien ou pas de ces marches en 2021 mais souhaite que l'année ne soit **pas une année blanche en termes de revendications pour l'égalité des droits de TOUTES et TOUS.**

**Des numéros d'écoute 119 et 114 et de la plateforme de signalement en ligne du ministère de l'Intérieur.**

# SIAé – Compte de commerce confirmé en CTS

Pour donner suite à la réforme OCM, Organisation Centrale du Ministère des Armées, le Service Industriel de l'Aéronautique (SIAé) devient un organisme extérieur à l'administration centrale du fait de ses activités et de son fonctionnement. Son dialogue social a fait transformer son instance CTR (Comité Technique de Réseau) en CTS (Comité Technique Spécial). Le 1<sup>er</sup> CTS s'est tenu le 8 avril.

L'UNSA-Défense souhaitait une orientation rapide sur la consolidation du compte de commerce, le Conseil de surveillance du SIAé (COSUR) a mandaté la Direction aux Affaires Financières (DAF) en 2020 pour consolider le CC902 sur les volets RH et finances. **L'UNSA voit dans cette consolidation du statut en Compte de Commerce, l'engagement syndical concrétisé à développer nos arguments que le SIAé n'est pas l'ovni statutaire au sein de la sphère publique mais que son fonctionnement peut largement être adapté afin de répondre dans un cadre public à la satisfaction des besoins opérationnels des Forces.** Cette présentation du Compte de Commerce et de ses aspects dérogatoires est une première dans la grande histoire des AIA... confirmant aussi les propos de la Ministre des Armées en Comité Technique Ministériel comme lors de son allocution devant les personnels de Clermont, le 15 octobre 2020.

## Des leviers obtenus par le SIAé au sein du MINARM et déjà en vigueur :

- Autonomie relative dans la détermination des cibles d'effectifs (perfectible /marges frictionnelles du Référentiel en Organisation (REO)).
- Prise en compte de l'expérience dans le recrutement OE (texte déjà validé en CTM).
- Aménagement du calendrier des essais d'embauche (anticipation sur le calendrier budgétaire) pour mieux s'ajuster au vivier des jeunes diplômés et raccourcir le délai des prises de poste des opérateurs.
- Ajustement des offres salariales au regard marché de l'emploi pour les Agents sur contrat (ASC).

## Plan de recrutement SIAé 2021

ICT	ICD concours	AAE concours	ATMD concours	Contr Niv 3 dont BOE	ASC Niv1
52	8	1	3	5	5
TCT	TSEF concours	SA concours	AdjAdm concours	Ouvriers	
66	24	2	2	123	
<b>2021</b>	<b>Total recrutements 2021 : 300</b>				



L'UNSA est aux côtés des agents en toutes circonstances, suivez l'actualité et les actions UNSA :

 [www.unsa-defense.org](http://www.unsa-defense.org)

 [@UnsaDefense](https://twitter.com/UnsaDefense)

 [www.facebook.com/UNSADefense](https://www.facebook.com/UNSADefense)

## Chefs d'équipe de la Défense

Par arrêté du 10 décembre 2020, le ministère des armées a modifié les dispositions applicables aux chefs d'équipe. **Une réunion de travail destinée à définir le contenu pédagogique de la formation professionnalisante d'ouvrier chef d'équipe** s'est tenue entre fédérations syndicales et DRHMD.

### De vrais managers

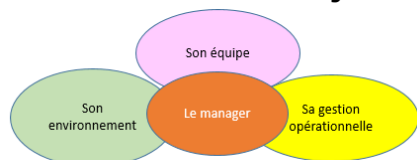
**Le ministère des armées a créé la profession de Chef d'Equipe classée en niveau 2 (catégorie B).** Le Chef d'Equipe est un personnel de maîtrise ayant autorité sur tout personnel, quel que soit le statut civil ou militaire, dont il aura la charge.

**3 professions de CED distinctes sont créées :**

- **CHEF D'EQUIPE**
- **OUVRIER DE SECURITE ET DE SURVEILLANCE CHEF D'EQUIPE**
- **POMPIER CHEF D'EQUIPE**

### La formation

**La durée de formation passe à 6 semaines consécutives contre 4 aujourd'hui.**



Les 4 dimensions sont découpées en 24 modules. L'agent sera évalué au cours de la formation sur son comportement, son degré d'assimilation, sa capacité à mettre en œuvre ses acquis dans son futur emploi.

### Evaluation des stagiaires

**L'évaluation sera réalisée en contrôle continu tout au long de la formation, au travers de questionnaires à choix multiple (7 QCM) affectés de coefficients** (de 3 à 5 en fonction du temps consacré aux différents modules). A la fin de la formation, l'étude d'un cas pratique constituera l'épreuve finale, sous forme d'un travail en atelier par groupe et se déroulera en deux phases, l'évaluation du travail préparatoire (coef. 15) et la restitution lors d'une épreuve orale (coef. 5).

### Mesures transitoires

- ▶ **Les chefs d'équipe nommés lors de la campagne d'avancement 2021** (125 agents) suivront la formation conformément à l'ancienne formule (4 semaines). Ils seront nommés à l'issue de leur période de stagiaire (1 an).
- ▶ **Les chefs d'équipe nommés à partir de la campagne d'avancement 2022** suivront la formation nouvelle génération (6 semaines). Ils seront nommés chef d'équipe le 1<sup>er</sup> jour suivant la formation sanctionnée par une note (note générale éliminatoire en dessous de 10/20).
- ▶ **Pour une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2022**, le futur arrêté relatif à la formation des chefs d'équipe sera présenté au CTM de juillet 2021.

## Prolongation de la suspension du jour de carence

**Le gouvernement a déposé un amendement au projet de loi de gestion de la sortie de la crise sanitaire permettant de suspendre l'application du jour de carence pour les agents publics testés positifs à la COVID19 jusqu'au 31 octobre 2021**, là où la base légale actuelle ne le permettait que jusqu'au 1<sup>er</sup> juin, date de la fin de l'état d'urgence sanitaire.

Cette disposition est destinée à favoriser l'auto-isolément et à contribuer à casser les chaînes de contamination.

Depuis le début de la pandémie, **l'UNSA estime que le jour de carence pénalise les agents touchés par la COVID19 et a proposé de poursuivre cette suspension du jour de carence jusqu'à la fin de l'épidémie.** De plus, l'UNSA demande que le jour de carence soit également suspendu pour les agents présentant des effets secondaires à la vaccination qui nécessitent un arrêt maladie, même bref.

**Enfin, l'UNSA demande toujours l'abrogation complète du jour de carence.**

## La photo de l'année ?



**Gel du point d'indice Fonction Publique... pour l'UNSA, il est urgent de reprendre le bon sens salarial pour les agents publics... et éviter ainsi les réunions sur les causes et difficultés de l'attractivité des métiers publics.**

**Valeur du point d'indice toujours gelée**

**4,5%**

Inflation cumulée depuis mai 2017 - avril 2021

**0%**

Évolution de la valeur du point d'indice depuis février 2017



## **P**oints d'indice supplémentaires pour les agents les moins rémunérés

**Augmenter les grilles des agents de catégorie C est une exigence de l'UNSA.**

Avec la hausse du SMIC et malgré la revalorisation liée à PPCR, les rémunérations des agents de catégorie C du 1<sup>er</sup> grade restent inférieures au SMIC. Pour compenser cette hérésie, l'employeur public verse une indemnité différentielle.

Le gouvernement se trouve dans l'obligation de prévoir une hausse des grilles indiciaires au 1<sup>er</sup> avril 2021.

- **+2 points pour les indices 330 à 333**
- **+1 point pour les indices 334 à 335**

Du fait de la non-revalorisation de la valeur du point d'indice Fonction Publique, le gouvernement en est conduit à courir derrière le SMIC.

- **Le point d'indice est actuellement de 4,69€ bruts mensuels.**
- **381000 agents sont concernés par cette mesure de rattrapage dont 175000 au sein des collectivités territoriales.**
- **L'indemnité différentielle n'est pas soumise à retenue pour pension alors que les points d'indice le sont.**

L'UNSA réaffirme la nécessité d'ouvrir des négociations salariales afin d'améliorer le pouvoir d'achat de tous les agents et en particulier celui des agents les moins rémunérés. Cette mesure est indispensable pour l'attractivité de la Fonction Publique.

## **P**rintemps des poètes

Depuis le mois de mars, l'UNSA propose de participer au Printemps de Poètes, le thème de cette année étant celui du désir. Le Fil d'Ariane apporte sa pierre à l'édifice...

### Trajectoire

Et dire que j'aurais pu ne pas t'apercevoir...  
Que tes yeux à la lueur de ce bougeoir  
J'aurais pu ne pas voir, ne pas entrevoir  
Mon bonheur de partager ton accoudoir  
Ne se mesure pas, comme ta trajectoire  
Venue impacter, bousculer mon histoire  
Cette place sur mon territoire  
Que tu puisses au bord de mon cœur, t'asseoir  
Ils sont souvent sinueux, compliqués ces couloirs  
De l'amour, on les croit souvent aléatoires  
Alors qu'au bout... il y a l'espoir  
Pour ceux qui ont la force de le vouloir  
Je te raconterais bien tes courbes ondulatoires  
Ces choses que tu poses dans ma mémoire  
Je pourrais même te raconter le dérisoire  
Peut-être même l'hallucinatoire  
Mais j'ai depuis toi perdu le mode opératoire  
A quoi bon, je ne veux que te revoir  
T'envisager, te murmurer, te concevoir  
La neige, le vent, il peut même pleuvoir  
Le reste, tout le reste n'est rien qu'accessoire  
Alors que me faut-il donc croire  
Sinon que depuis toi, mes nuits, tous mes soirs  
Sont en insuffisance respiratoire  
Dois-je dire bonsoir ou au revoir ?

## **P**SC – Protection Sociale Complémentaire

**Vers un forfait de 15€ pour les agents de l'Etat.**

L'ordonnance sur la protection sociale complémentaire prévoit, pour les agents de l'Etat, une participation forfaitaire versée à chaque agent en 2022 et 2023 dans le cadre d'une mesure transitoire, avant la mise en œuvre d'un nouveau système pouvant permettre la prise en charge de 50% d'une cotisation à un organisme de Protection Sociale Complémentaire (PSC).

**Il s'agirait d'un forfait mensuel de 15€, versé à chaque agent selon le projet de décret présenté aux organisations syndicales, soit 180€ bruts par an.**

**Tous les agents seront concernés, titulaires comme contractuels, apprentis comme agents ayant signé un contrat de mission. Seuls les vacataires ne seraient pas éligibles au dispositif.**

Attention, si l'agent n'est plus rémunéré, par exemple dans certaines situations de congés, il ne pourrait plus bénéficier de ce remboursement. **Pour l'UNSA, ce serait injuste et pénaliserait encore une fois les femmes.**

- **L'UNSA propose que ce forfait mensuel soit désocialisé et défiscalisé.**
- **L'UNSA demande également que tous les agents en congé parental, en congé de proche aidant ou bénéficiant d'un congé sans rémunération puissent continuer à bénéficier de la mesure.**

L'UNSA attend maintenant l'ouverture des négociations autour de la protection sociale complémentaire afin que puissent être réellement abordés tous les dispositifs permettant une meilleure protection des agents publics à partir de 2024 comme le prévoit l'ordonnance du gouvernement.



**Le Fil d'Ariane est très heureux de toutes et tous vous retrouver.**

**LE FIL D'ARIANE**

*« Il faut de la sérénité pour accepter les choses qu'on ne peut pas changer, du courage pour changer les choses qu'on peut changer, et de la sagesse pour distinguer l'un de l'autre » (Marc Aurèle)*